

Règles des stages à CREATIS, dans le cadre de la collaboration avec UniAndes, concernant les projets de fin d'études ou stage de recherche

1. Déroulement

Le programme sera réalisé, pour chaque étudiant, en deux semestres consécutifs :

- ❖ 1 semestre de préparation à UniAndes,
 - sous la forme d'atelier (8 à 10h par semaine) encadré par un enseignant du département Ingeniería de Sistemas y Computación, en concertation à distance avec l'équipe informatique de CREATIS (responsable actuel Maciej Orkisz maciej.orkisz@creatis.insa-lyon.fr, contact actuel Eduardo Dávila eduardo.davila@creatis.insa-lyon.fr)
 - cette période sera consacrée à la prise en main des outils informatiques nécessaires (langages, bibliothèques, logiciels) et à la réalisation d'un mini-projet contribuant à l'enrichissement d'un des logiciels ou bibliothèques ;
 - l'étudiant suivra pendant ce semestre des cours de français, sauf s'il peut justifier d'un bon niveau oral et écrit.
- ❖ 1 semestre dont 5 mois à CREATIS, à temps complet (40 heures par semaine), compté comme projet de fin d'études ou comme stage de recherche.

2. Candidats éligibles

Les candidats doivent satisfaire les critères suivants :

- ❖ être étudiants spécialisés dans un ou plusieurs domaines suivants :
 - architecture de software,
 - infographie,
 - traitement d'images ;
 - ❖ être en dernière année d'études au moment de commencer le premier semestre du programme.
- Les cas exceptionnels (cursus atypique, mais de niveau équivalent) seront examinés individuellement.

3. Procédure de candidature

Les candidats doivent se manifester auprès du coordonnateur colombien du programme (actuellement Marcela Hernández Hoyos marc-her@uniandes.edu.co) et fournir :

- ❖ le relevé des notes,
- ❖ le CV,
- ❖ la lettre de motivation rédigée en rapport avec le contenu du programme,
- ❖ deux lettres de recommandation de la part de professeurs qui les ont formés dans leur cursus d'ingénierie, dans les spécialités listées (§2).

4. Evaluation des candidats

Les acceptations au programme et pour le séjour à CREATIS sont deux étapes distinctes :

- ❖ l'acceptation au programme se fait sur la base du dossier fourni (§3),
- ❖ l'acceptation pour le séjour à CREATIS dépend du travail réalisé au cours du premier semestre de participation au programme,
- ❖ pour les étudiants concernés, la validation du projet de fin d'études ou du stage de recherche, est régie par les règles internes de UniAndes, mais tient compte de l'appréciation fournie par le responsable de l'équipe informatique de CREATIS.

5. Conditions administratives

Les participants au programme sont considérés comme étudiants d'échange.

- ❖ De ce fait ils peuvent :
 - demander la signature d'une convention de stage,
 - demander une attestation de stage en vue de demande de visa,
 - demander l'inscription au Département d'Informatique de l'INSA de Lyon, ce qui leur ouvre, en plus, la possibilité de :
 - suivre des cours de français gratuits,
 - demander une chambre dans une des résidences universitaires.
- ❖ En arrivant en France, ils doivent :
 - être titulaires d'un visa approprié (se renseigner auprès de l'ambassade) pour toute la durée de stage,
 - posséder une assurance prenant en charge les frais de santé et la responsabilité civile, sauf si l'étudiant choisit de s'inscrire à l'INSA, auquel cas il sera de toute façon obligé de contracter une telle assurance en adhérant au régime étudiant de la Sécurité Sociale.

6. Conditions matérielles

CREATIS s'engage à indemniser les stagiaires, dans les limites de la législation en vigueur. Actuellement, ceci se traduit par :

- ❖ une indemnisation forfaitaire de 1200 euros,
- ❖ la prise en charge du billet d'avion sur des vols dont le coût ne dépasse pas 1000 euros.

Des demandes de bourse seront également faites pour les candidats retenus. Cependant, la bourse, si elle est attribuée par les autorités compétentes, ne sera pas cumulable avec les conditions mentionnées plus haut.